

# Incidence de la pandémie sur le nombre d'admissions dans les établissements fédéraux

*Pendant la pandémie, nous avons observé une forte baisse du nombre d'admissions dans les établissements fédéraux, sauf chez les Autochtones.*

## Pourquoi nous avons effectué cette étude

Au cours de cinq exercices financiers, marqués par la pandémie de COVID-19 en 2020-2021 et en 2021-2022, le Service correctionnel du Canada (SCC) a enregistré une diminution générale marquée (-1 725 ou 24,6 %) du nombre d'admissions dans les établissements fédéraux en 2020-2021, passant de 7 003 en 2019-2020 à 5 278 en 2020-2021. Cependant, en 2021-2022, il y a eu une augmentation appréciable (+962 ou 18,2 %), puisque ce nombre est passé à 6 240. Le nombre d'admissions d'Autochtones a également diminué en 2020-2021 (-364 ou 16,2 %), comme il est passé à 1 881, alors qu'il était de 2 245 en 2019-2020. Par ailleurs, il y a eu une forte augmentation des admissions d'Autochtones (+312 ou 16,6 %) en 2021-2022.

## Ce que nous avons fait

Les dénombrements antérieurs des admissions sont enregistrés sous forme de rapports normalisés dans le Système intégré de rapports-Modernisé (SIR-M) du SCC. Les données ont été extraites (le 6 mai 2022) pour dégager une tendance sur cinq ans (de 2017-2018 à 2021-2022) du nombre d'incarcérations chez les hommes et les femmes (autochtones ou non autochtones) purgeant une peine de ressort fédéral (de deux ans ou plus).

## Ce que nous avons constaté

Dans l'ensemble, le nombre officiel d'admissions dans les établissements fédéraux a considérablement diminué pendant les deux années de pandémie. Chez les hommes, il y a eu 653 admissions de moins, ce qui représente une diminution de 11 %, le nombre étant passé de 6 468 en 2019-2020 à 5 815 en 2021-2022. Chez les femmes, il y a eu 110 admissions de moins, soit une diminution de 20,1 %, leur nombre étant passé de 535 en 2019-2020 à 425 en 2021-2022.

Comme l'illustre le tableau 1, la ventilation des admissions selon l'origine autochtone et le sexe permet de constater que le nombre d'admissions d'hommes autochtones a légèrement diminué. En effet, il y a eu 48 de moins, ce qui correspond à 2 %, leur nombre étant passé de 2 016 en 2019-2020 à 1 968 en 2021-2022. En 2021-2022, les Autochtones représentaient 33,8 % des hommes admis dans un établissement fédéral, comparativement à 29,8 % en 2017-2018.

Le nombre d'admissions de femmes autochtones a connu une très légère baisse; il y en a eu quatre de moins, ce qui représente 2 %, comme leur nombre est passé de 229 en 2019-2020 à 225 en 2021-2022. En 2021-2022, les femmes autochtones représentaient 52,9 % des femmes admises dans un établissement fédéral, alors que leur pourcentage était de 41,3 % en 2017-2018.

Tableau 1 : Admissions dans un établissement fédéral

|           | Total | Autochtones | Tous les hommes | Hommes autochtones | Toutes les femmes | Femmes autochtones |
|-----------|-------|-------------|-----------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| 2017-2018 | 7 193 | 2 205       | 6 653           | 1 982              | 540               | 223                |
| 2018-2019 | 7 333 | 2 256       | 6 800           | 2 034              | 533               | 222                |
| 2019-2020 | 7 003 | 2 245       | 6 468           | 2 016              | 535               | 229                |
| 2020-2021 | 5 278 | 1 881       | 4 859           | 1 700              | 419               | 181                |
| 2021-2022 | 6 240 | 2 193       | 5 815           | 1 968              | 425               | 225                |

Source : SIR-M

Remarque : Le nombre total d'admissions comprend les nouveaux mandats de dépôt, les révocations et les autres situations (c.-à-d. les transfèrements internationaux).

## Ce que cela signifie

Il est clair qu'il y a eu une tendance générale à la baisse du nombre d'admissions dans les établissements fédéraux pendant la pandémie de COVID-19, plus particulièrement au cours de la première année de la pandémie (2020-2021). Cependant, il semble que la diminution ait été moins marquée chez les Autochtones, en particulier chez les femmes. Par conséquent, les femmes autochtones constituent désormais la majorité des femmes admises dans les établissements fédéraux.

## Pour obtenir de plus amples renseignements

Vous pouvez joindre la [Direction de la recherche](#) par courriel.

Vous pouvez également consulter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

Préparé par : Larry Motiuk et Leslie Anne Keown